



MAIRIE  
DE  
**LIEURON**

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Mardi 15 mars à 19h**

**Sous la présidence de** : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

**Etaient présents** : MM. BRIAND Thierry, MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, DUROCHER Alexandre, ROPERT Céline, MONVOISIN Michèle, BESQUEL Jean-René, ROCHER Nicolas, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, VETIER Fabrice, MOUCHE Marylène ;

**Absents excusés** : M. VETIER Fabrice (pouvoir à Madame PREVERT Rose Line),

**Absents** : MM. ARNAL Jérôme, JOLIVET François,

**Secrétaire de séance** : M BALARD Olivier,

- 
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
  - ❖ M. BALARD Olivier est nommé secrétaire de séance ;

**DELIBERATION 2021-017** : Vote des taux d'imposition pour l'année 2021 ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,00 % (total des anciennes taxes communales et départementales)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 %.

**DELIBERATION 2021-018** : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2021.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au début de l'année 2021, Le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-après :

Chapitre	BP 2020	25%
20 : Immobilisation	15 000 €	3 750 €

incorporelles		
21 : Immobilisation corporelles	28 500 €	7 125 €
23 : Immobilisation en cours	501 500 €	125 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>545 000 €</b>	<b>136 250 €</b>

Monsieur François JOLIVET intègre la réunion.

**DELIBERATION 2021-019 : DIA 035 151 21 F0001**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune la propriété comprenant plusieurs parcelles cadastrées AB 205 et 245 d'une superficie de 631 m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION 2021-020 : Acquisition de matériel informatique pour l'école**

Le Conseil Municipal, décide de solliciter une subvention au titre du « Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » pour l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école.

**DELIBERATION 2021-021 : Appel au financement immobilier pour le centre hospitalier de Redon - Carentoir**

Le Conseil Municipal,

**Ayant pris connaissance** des difficultés du centre hospitalier de Redon-Carentoir à mettre en œuvre un plan de financement pour le remplacement, sur le site de Redon, du bâtiment principal construit au début des années 1970,

**Réaffirmant** l'importance de cet établissement pour un accès de tous aux soins, dans un territoire éloigné des métropoles et où les indicateurs de santé de la population démontrent la nécessité d'un renforcement de l'offre de soins,

**Réaffirmant** également que l'attractivité d'un territoire, tant pour les résidents que pour les entreprises, nécessite la présence d'un équipement hospitalier polyvalent modernisé,

**Exprime le vœu**, auprès du conseil de surveillance du centre hospitalier et auprès des services de l'Etat, qu'un plan de financement solide soit établi très rapidement et que toutes les solutions palliant l'absence d'autofinancement soient recherchées, avec l'Etat, les deux régions et les trois départements concernés, afin d'aboutir enfin à un projet validé au cours de ce premier semestre 2021.

**DELIBERATION 2021-022 : Rénovation de la salle de sport : Demande de subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local plan de relance rénovation thermique 2021 » :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet rénovation de la salle de sport. Vu les travaux projetés, les estimations et le plan de financement prévisionnel, le Conseil Municipal approuve le projet présenté, l'estimation totale de 498 500 € et le plan de financement prévisionnel, arrête les modalités de financement telles que présentées ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local plan de relance rénovation thermique 2021 » à hauteur de 249 250 € sur une dépense totale éligible de 498 500 H.T.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
Etudes complémentaires	17 391.69 €	DSIL plan de relance rénovation thermique ou DSIL	249 250 €	50 %
Travaux	481 108.31 €	DETR	149 550 €	30 %
		Autofinancement	99 700 €	20 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	

**DELIBERATION 2021-022** : Rénovation de la salle de sport : Demande de subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 » :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet rénovation de la salle de sport. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu les travaux projetés, les estimations et le plan de financement prévisionnel, approuve le projet présenté, l'estimation totale de 498 500 € et le plan de financement prévisionnel, arrête les modalités de financement telles que présentées ci-dessus. Sollicite une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 » à hauteur de 249 250 € sur une dépense totale éligible de 498 500 H.T.

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
Etudes complémentaires	17 391.69 €	DSIL plan de relance rénovation thermique ou DSIL	249 250 €	50 %
Travaux	481 108.31 €	DETR	149 550 €	30 %
		Autofinancement	99 700 €	20 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	

**DELIBERATION 2021-024** : Rénovation de la salle de sport : Demande de subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2021 » :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet rénovation de la salle de sport. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu les travaux projetés, les estimations et le plan de financement prévisionnel, approuve le projet présenté, l'estimation totale de 498 500 € et le plan de financement prévisionnel, arrête les modalités de financement telles que présentées ci-dessus, sollicite une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement des territoires ruraux 2021 » à hauteur de 149 550€ sur une dépense totale éligible de 498 500 H.T.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Taux</b>
Etudes complémentaires	17 391.69 €	DSIL plan de relance rénovation thermique ou DSIL	249 250 €	50 %
Travaux	481 108.31 €	DETR	149 550 €	30 %
		Autofinancement	99 700 €	20 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>498 500 €</b>	

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Validation du plan d'aménagement du bourg
- Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus
- Désignation de représentant de la commune au comité de pilotage du projet Court-circuit